

PROCES -VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deuxième jour du mois de mai à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Hangest sur Somme convoqué en réunion ordinaire s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur PHILIPPE Didier, premier adjoint.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PHILIPPE Didier, M. BINNINGER Joël, M. DESCAMPS Frédéric, M. CUVILLIER Stéphane, M. DUMONT Jérôme, M TUNCQ Jean-Baptiste, Mme ROHAUT Géraldine, M. LE GULUDEC Ronan, Mme GOHIER Audrey
Mme WILS Stéphanie est arrivée à la fin du point 1

Absents excusés :

M. FRIANT Frédéric donnant pouvoir à M. PHILIPPE Didier
M. BEC Gérald

Absents :

Mme BOULANGER Angélique

Le quorum étant atteint, M. PHILIPPE Didier ouvre la séance

Le Conseil municipal nomme M. CUVILLIER Stéphane, secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal du 27 mars et du 03 avril 2023

Envoyés aux élus par messagerie pour relecture, les deux procès-verbaux sont adoptés

2. Délibération : Budget commune-Constitution de provisions pour créances douteuses

Le Code Général des Collectivités Territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis. Le conseil municipal se prononce en faveur de cette constitution de provision pour créances douteuses.

3. Délibération : Budget assainissement-Constitution de provisions pour créances douteuses

Il en est de même pour le budget assainissement. Le conseil municipal se déclare favorable à cette constitution de provision pour créances douteuses.

4. Délibération : Budget assainissement-Durée des amortissements

La liste des travaux à amortir est donnée aux membres de l'assemblée. Le montant total à amortir pour l'année 2023 est de 44 548.00 euros. Il s'agit de travaux ayant été faits de 2015 à 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se déclare favorable à cet amortissement.

5. Délibération : Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint technique

L'adjoint technique principal de 1^{ère} classe actuellement sur un poste à 35h/hebdo a fait valoir ses droits à la retraite. Celle-ci devrait être effective le 01 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce en faveur de la suppression du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35h/hebdo et de la création du poste d'adjoint technique à 35h/hebdo.

6. Délibération : Mandatement d'un avocat

La procédure engagée par le commissaire de justice pour les loyers impayés doit se poursuivre. Il doit être fait appel à un avocat afin d'engager la procédure judiciaire.

Le conseil municipal se prononce en faveur de la procédure judiciaire aux fins de résiliation du bail et de paiement des loyers.

7. Délibération : ALSH-Convention été 2023

Lecture est faite du budget prévisionnel établi par PEP 80 pour l'ALSH qui aura lieu du 10 au 28 juillet 2023.

Il est proposé de maintenir les mêmes tarifs pour les familles que ceux de 2022.

Le prix du repas sera le même que pendant l'année scolaire, la commune maintenant l'aide de 1.40 € par repas.

Le conseil municipal se déclare favorable à la signature de la convention avec PEP 80.

8. Délibération : Participation financière de l'Agence de l'Eau

Concernant la tranche 4 des travaux d'assainissement, le conseil municipal demande à bénéficier des 25% d'aide financière proposée par l'Agence de l'Eau.

9. Informations diverses.

A ce jour, 10 chats ont été stérilisés grâce à l'aide financière de la fondation Brigitte Bardot. Il faut envisager le financement de la stérilisation des chats restants par le budget communal et une aide a été demandée à la C.C.N.S.

Les élus ont remarqué qu'il n'y avait pas que des dépôts de branchages au stade. Il faut rappeler que le dépôt d'herbes, de ferraille, de meubles....n'est pas autorisé. L'incivilité est grandissante.

M. Dumont demande si une action peut être entreprise pour les arbres dans le lotissement qui penchent sur la route.

Mme Gohier demande si le terrain en friche rue de la Porte pourrait être entretenu. L'herbe gagne sur le voisinage. Apparemment il s'agit d'un terrain sans maître.

Fin du conseil à 20 h 33

Le Maire et le secrétaire de séance